



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 91697

Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur le développement de la télévision numérique terrestre. Ce nouveau mode de diffusion, ayant permis l'apparition de dix-huit nouvelles chaînes, offre des perspectives particulièrement intéressantes en termes d'accès des populations aux médias. Aussi, un an après son lancement officiel, elle souhaite connaître le bilan de la TNT, le nombre de foyers qui en bénéficient et la date à laquelle l'ensemble du territoire nationale sera couvert par ce réseau.

Texte de la réponse

Un an après son lancement fin mars 2005, plus de 2,5 millions d'adaptateurs pour la télévision numérique terrestre (TNT) ont déjà été déployés dans les foyers français. Il s'agit d'un véritable succès qui montre l'engouement de nos concitoyens pour une offre audiovisuelle gratuite et diversifiée en qualité numérique. Aujourd'hui, 50 % de la population est couverte par la TNT. Au total, 115 sites TNT sont d'ores et déjà planifiés qui permettront de couvrir 80 % de la population. Il convient de souligner que la mise en oeuvre de certains de ces sites, situés en zone frontalière, telle que la Meurthe-et-Moselle, est soumise à la conclusion d'accords avec nos voisins pour pouvoir utiliser les fréquences nécessaires. Le Gouvernement est pleinement mobilisé à cet effet et l'état des discussions est encourageant en vue d'un accord dans les tout prochains mois. Toutefois, il n'est pas question de s'arrêter à ces 80 % de couverture. L'objectif du Gouvernement est de couvrir l'ensemble des Français en télévision numérique d'ici à 2007. Pour y parvenir, rapidement et à un coût relativement faible, il s'oriente vers une double approche. D'une part, il s'agit de poursuivre le déploiement terrestre de la TNT au-delà des 115 premiers sites. En effet, il reste un nombre important de zones urbaines relativement denses pour lesquelles la mise en service d'un réémetteur local serait pleinement justifiée. Selon les estimations, entre 300 et 500 nouveaux sites seraient ainsi pertinents. La réflexion sur cette extension a commencé avec les chaînes. En complément, parce qu'on ne pourra pas tout couvrir de cette façon, le Gouvernement travaille avec les acteurs concernés à la mise en oeuvre d'un bouquet numérique par satellite sans abonnement qui reprendrait les chaînes gratuites de la TNT, avec pour objectif une diffusion dès cette année. La plupart des chaînes gratuites de la TNT ont d'ores et déjà confirmé qu'elles souhaitaient s'engager dans cette voie. Un tel bouquet serait particulièrement utile pour compléter la couverture en télévision numérique dans les zones rurales non desservies par un émetteur numérique terrestre.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91697

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3787

Réponse publiée le : 23 mai 2006, page 5402